



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Le scandale PPCR : des centaines d'agents du CROUS bloqués au SMIC !!

Selon le gouvernement, la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) de 2017 avait pour objectif de « revaloriser les grilles salariales » dans l'ensemble de la Fonction Publique. De même le processus de fonctionnarisation des Personnels Ouvriers des CROUS était présenté comme une chance et un progrès pour les agents.

Dans les CROUS, les grilles des fonctionnaires (depuis 2017) puis celles des contractuels (en trois étapes : 2019, 2020 puis 2021) ont fait l'objet de ces « revalorisations ».

[Pour rappel, le « toilettage » des grilles PO n'avait fait l'objet d'aucune négociation entre le CNOUS et les organisations syndicales (OS) : seule une présentation lors d'un CTC (2019) avait permis le passage au vote des OS.

A l'époque, FO ESR avait voté CONTRE ce dispositif que nous jugions pas du tout à la hauteur.]

Au 1^{er} janvier 2021, à l'issue de ce processus, le bilan de PPCR pour les CROUS est stupéfiant : la soi-disant « revalorisation » des grilles a *au contraire* plongé encore plus d'agents PO contractuels sous le seuil du SMIC !!

Ainsi, tous les agents avec un indice de rémunération inférieur ou égal à 331 ont un traitement indiciaire sous le salaire minimum !

- > Les fonctionnaires (PA et ITRF) positionnés aux 2 premiers échelons de la grille C1
- > Les contractuels (PO) positionnés aux 5 premiers échelons de la grille E3
- > Les contractuels (PO) positionnés aux 3 premiers échelons de la grille E4
- > Les contractuels (PO) positionnés au premier échelon de la grille E5

Seule, une indemnité compensatrice permet de maintenir l'ensemble de ces agents au niveau du SMIC : mais ce rattrapage nivelle la rémunération de tous ces collègues au plus bas.

La réalité est donc la suivante : une partie non-négligeable de la carrière d'un grand nombre d'agents des CROUS (particulièrement des PO-DAPOOUS) se fait au niveau du SMIC, sans augmentation (si ce n'est celle du SMIC).

On est donc très loin de la « super-revalorisation » PPCR des grilles que le Ministère vantait, et qui a pourtant été saluée ici ou là par quelques syndicats toujours prompts à nous faire prendre des vessies pour des lanternes... Quand à la mise en place de la fonctionnarisation des PO, elle se traduit pour l'immense majorité des personnels, restés contractuels, par des grilles qui commencent encore plus en dessous du SMIC que celles des fonctionnaires !

Pour mémoire, FO n'a signé ni le protocole PPCR, ni le protocole de fonctionnarisation.

A l'heure où les CROUS sont sous les feux des projecteurs pour tenter de venir en aide aux étudiants précarisés, une autre réalité tout aussi dérangeante est passée sous silence : le basculement d'une part toujours plus grande d'agents des CROUS dans une pauvreté sciemment entretenue par le Ministère.

FO ESR revendique une véritable revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des catégories de personnels des CROUS : fonctionnaires comme contractuels.

FO ESR continue d'exiger l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de +20% (correspondant à la perte de pouvoir d'achat des agents publics depuis 20 ans)

NE RESTEZ PAS ISOLÉS :

REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & RECHERCHE (FO ESR)

Montreuil, le 23 février 2021